

## Assises nationales des risques naturels 2025

### Appel à projets : « Agora des bonnes pratiques face aux risques naturels »

Le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité de la Forêt, de la Mer et de la Pêche organise, depuis 2012, les Assises nationales des risques naturels (ANRN).

Les Assises nationales des risques naturels sont un lieu de rencontre et d'échanges entre les acteurs de la prévention des risques naturels. En déclinaison du troisième plan national d'adaptation au changement climatique, cette édition sera l'occasion de renforcer la culture du risque et de préparer ensemble l'adaptation des territoires pour réduire leur vulnérabilité.

Elle rassemble élus, représentants des collectivités, des acteurs économiques, associations, acteurs de l'assurance, organismes scientifiques et techniques, services de l'État.

Les prochaines ANRN se tiendront à Toulouse les 13 et 14 octobre 2025, elles pourront réunir 900 personnes. Elles accueilleront des plénières, des tables rondes, des sessions participatives, des conférences mais aussi un espace intitulé « **Agora des bonnes pratiques face aux risques naturels** ». Cet espace permettra d'échanger de manière interactive sur des actions concrètes mises en œuvre avec succès récemment et présentant un caractère reproductible.

L'Agora est structurée autour de 2 pôles thématiques :

- Réduction de la vulnérabilité
- Culture du risque

Dans ce cadre et par des mini-conférences sourdes, les actions sont présentées de manière dynamique, en 20 minutes. Chaque présentation est suivie d'un temps de questions/réponses de 10 minutes. L'auditoire se déplace d'une mini-conférence à une autre pendant la durée de l'Agora.

Le comité d'organisation des Assises nationales des risques naturels retiendra 7 actions par thématique. Les critères de sélection sont les suivants :

- L'action s'inscrit dans le cadre de la prévention **des risques naturels et se rattache à l'une des 2 thématiques.**
- L'action a démontré sa pertinence, sa facilité de **mise en œuvre** et **son caractère reproductible** sur d'autres territoires.
- La présentation proposée doit être illustrée, non technique et intelligible pour un large public.
- L'action n'a pas pour objectif de servir des intérêts commerciaux.

Si votre action correspond à ces critères, complétez le formulaire de candidatures et renvoyez-le-nous, **au plus tard le vendredi 27 juin** à l'adresse suivante : [anrn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:anrn@developpement-durable.gouv.fr).